COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2026

Article L2121-25 du CGCT

Numéro	Objet de la délibération	Décision du Conseil
2026-86	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2026	**Adoptée**
2026-87	Vente du pavillon situé 25 rue de Les Chéris	**Adoptée**
2026-88	Rapport de la CLECT pour l'année 2025	**Adoptée**
2026-89	Rapport d'activités du SDEAU 50 pour l'année 2025	**Adoptée**
2026-90	Désignation d'un élu référent « sécurité routière »	**Adoptée**

Affiché le 30 OCT. 2026

Le Maire, Nathalie BOUFFORT

DEPARTEMENT DE LA MANCHE **ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES**

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2026 – 20 Heures 05

L'an deux mil vingt-six, le 29 octobre, à vingt heures cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (arrivée à 20h08), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER, Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, M. David LIEVEQUIN, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Christelle MURIEL (donne pouvoir à Nathalie BOUFFORT), M. Lionel PIGEON (donne pouvoir à Franck DALLAIN), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Isabelle HAMEL), Mme Angélique SANSON (donne pouvoir à Maxime LECOURTILLER), M. Christophe RIVIERE (donne pouvoir à Sylvia LAMBERT), M. Patrick LEVOYER.

2026-86 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

Rapporteur : Nathalie BOUFFORT, Maire.

Madame le Maire soumet le projet de Procès-Verbal de la séance du 28 septembre à l'approbation du Conseil Municipal.

Le projet de Procès-Verbal a été transmis à l'ensemble des élus du Conseil Municipal en amont de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de pouvoirs : 5
Date de convocation : 23/10/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Rachèle DEROYANT

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-86-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

DEPARTEMENT DE LA MANCHE **ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES**

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2026 – 20 Heures 05

L'an deux mil vingt-six, le 29 octobre, à vingt heures cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (arrivée à 20h08), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER, Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, M. David LIEVEQUIN, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Christelle MURIEL (donne pouvoir à Nathalie BOUFFORT), M. Lionel PIGEON (donne pouvoir à Franck DALLAIN), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Isabelle HAMEL), Mme Angélique SANSON (donne pouvoir à Maxime LECOURTILLER), M. Christophe RIVIERE (donne pouvoir à Sylvia LAMBERT), M. Patrick LEVOYER.

2026-87 - Vente du pavillon situé 25 rue de Les Chéris

Rapporteur : Nathalie BOUFFORT, Maire.

La commune a reçu une demande d'acquisition (Mme Croquevieille et M. Vincent par courrier en 2024 reconduite en 2026) pour son bien, à savoir un pavillon situé 25, rue de Les Chéris - commune déléguée de Ducey - 50 220 DUCEY – LES CHERIS.

Le bien est édifié sur la parcelle cadastrale référencée AD 114.

Le pavillon d'habitation comprend un sous-sol (garage, buanderie et coin cuisine) et un rez-de-chaussée avec la partie logement (cuisine aménagée, salle/salon, 3 chambres, salle d'eau et WC).

La surface utile du logement est de 64 m², surface du garage de 30 m², surface du jardin de 440 m² environ.

La maison est en bon état, entretenue régulièrement. Les huisseries sont en PVC double vitrage. Le chauffage est au gaz de ville.

La commune a fait évaluer le bien par le service des domaines mais aussi par un agent immobilier privé (Éric DEWILDE). Les estimations respectives s'élèvent à 130 000 € (en date du 12 juin 2026) et entre 110 000 et 125 000 € (en date du 15 septembre 2026).

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :
- Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;
- Que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que le bien situé 25, rue de Les Chéris - commune déléguée de Ducey - 50 220 DUCEY – LES CHERIS appartient au domaine privé de la commune et qu'à ces fins, il n'existe aucune obligation de publicité ni de mise en concurrence en amont ;

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-87-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Considérant les estimations financières transmises par le service des Domaines et l'agent immobilier Eric DEWILDE ;

Considérant que Mme Croquevieille et M. Vincent ont manifesté leur intérêt d'acquérir cette propriété ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un bornage en amont ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix avec une abstention (Mme Sophie BELLOIR), décide :

D'AUTORISER la mise en vente du bien sis 25, rue de Les Chéris - commune déléguée de Ducey - 50 220 DUCEY – LES CHERIS pour un montant net vendeur de 135 000 € ;

D'INDIQUER que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

D'AUTORISER le Maire à recourir à un bornage par un bureau de géomètre ;

D'AUTORISER le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne fin de la procédure de vente pour le bien visé ci-dessus ;

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de pouvoirs : 5
Date de convocation : 23/10/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

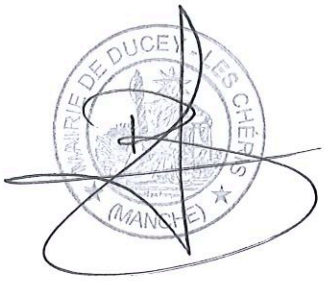

La secrétaire
Rachèle DEROYANT

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-87-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

DEPARTEMENT DE LA MANCHE **ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES**

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2026 – 20 Heures 05

L'an deux mil vingt-six, le 29 octobre, à vingt heures cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (arrivée à 20h08), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER, Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, M. David LIEVEQUIN, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Christelle MURIEL (donne pouvoir à Nathalie BOUFFORT), M. Lionel PIGEON (donne pouvoir à Franck DALLAIN), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Isabelle HAMEL), Mme Angélique SANSON (donne pouvoir à Maxime LECOURTILLER), M. Christophe RIVIERE (donne pouvoir à Sylvia LAMBERT), M. Patrick LEVOYER.

2026-88 - Rapport de la CLECT pour l'année 2025

Rapporteur : Cyril SIRRE, Adjoint au Maire.

Le rapport de la CLECT, validé le 28 septembre 2026, porte sur l'évaluation des compétences et charges transférées. Il a été transmis à la commune le 29 septembre 2026.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' EPCI) adopte ce rapport.

Le rapport de la CLECT a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux de la commune en amont de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 28 septembre 2026, transmis à la commune le 29 septembre 2026 ;

Considérant que la CLECT a pour rôle d'évaluer le coût des compétences transférées à travers l'élaboration d'un rapport ;

Considérant que le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la date de la transmission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix avec une abstention (Mme Laurence DETEY), décide :

D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté d'agglomération ainsi que les modalités d'évaluation des charges transférées telles qu'elles sont décrites dans ledit rapport transmis le 29 septembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-88-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de pouvoirs : 5
Date de convocation : 23/10/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Rachèle DEROYANT

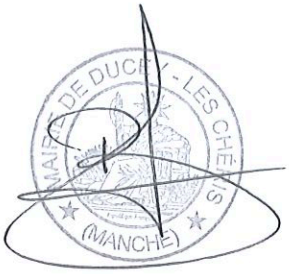

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-88-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

DEPARTEMENT DE LA MANCHE **ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES**

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2026 – 20 Heures 05

L'an deux mil vingt-six, le 29 octobre, à vingt heures cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (arrivée à 20h08), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER, Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, M. David LIEVEQUIN, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Christelle MURIEL (donne pouvoir à Nathalie BOUFFORT), M. Lionel PIGEON (donne pouvoir à Franck DALLAIN), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Isabelle HAMEL), Mme Angélique SANSON (donne pouvoir à Maxime LECOURTILLER), M. Christophe RIVIERE (donne pouvoir à Sylvia LAMBERT), M. Patrick LEVOYER.

2026-89 - Rapport d'activités du SDEAU 50 pour l'année 2025

Rapporteur : Nathalie BOUFFORT, Maire.

Le rapport d'activités est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services liés à la gestion des eaux.

Le Conseil municipal de chaque commune membre du SDEAU50 est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune membre, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, les rapports annuels qu'il aura reçus des établissements publics de coopération intercommunale.

L'exploitation du service est assurée à l'antenne locale de Saint-Aubin-de-Terregatte par le Syndicat Départemental des Eaux de la Manche.

Le rapport d'activités a été transmis en amont du conseil à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Vu les articles D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013,

Vu les statuts du Syndicat Départemental des Eaux de la Manche (SDEAU50),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

PRENDRE acte du rapport annuel d'activités du Syndicat Départemental des Eaux de la Manche (SDEAU50) annexé à la présente délibération, pour l'année 2025.

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-89-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de pouvoirs : 5
Date de convocation : 23/10/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Rachèle DEROYANT

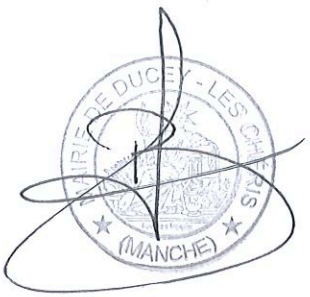

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-89-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

DEPARTEMENT DE LA MANCHE **ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES**

COMMUNE NOUVELLE DE DUCEY-LES CHERIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2026 – 20 Heures 05

L'an deux mil vingt-six, le 29 octobre, à vingt heures cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie BOUFFORT, Maire.

Présents (21) : Mme Nathalie BOUFFORT, M. Raynald PIQUET, Mme Isabelle HAMEL, M. Cyril SIRRE, Mme Nadège DELAHAYE, M. Bruno GAIGNON, Mme Rachèle DEROYANT (arrivée à 20h08), M. Franck DALLAIN, M. Nathanaël ROUF, Mme Sophie BELLOIR, Mme Adeline TOUROUL, M. Sylvain LEMESLE, Mme Caroline TROCHON, M. Jean-Claude MISERAY, Mme Céline JULIEN, M. Maxime LECOURTILLER, Mme Céline BAILLY, M. Bruno BELPRE, M. David LIEVEQUIN, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Laurence DETEY ;

Absents, excusés (6) : Mme Christelle MURIEL (donne pouvoir à Nathalie BOUFFORT), M. Lionel PIGEON (donne pouvoir à Franck DALLAIN), Mme Aurélie ROYER (donne pouvoir à Isabelle HAMEL), Mme Angélique SANSON (donne pouvoir à Maxime LECOURTILLER), M. Christophe RIVIERE (donne pouvoir à Sylvia LAMBERT), M. Patrick LEVOYER.

2026-90 - Désignation d'un élu référent « sécurité routière »

Rapporteur : Nathalie BOUFFORT, Maire.

La sécurité routière représente un enjeu majeur pour la commune, nécessitant une action publique structurée et cohérente. Afin de garantir une organisation efficace et une coordination claire des initiatives menées en ce domaine, la municipalité confie cette responsabilité à un élu dédié.
Cette fonction contribue à renforcer la cohérence des interventions locales et à garantir une prise en compte durable des enjeux de sécurité pour l'ensemble des usagers.

Le Maire doit désigner un élu référent sécurité routière, nommé par délibération du Conseil Municipal.

Cet élu référent occupe un rôle stratégique au sein de la commune et contribue à inscrire la sécurité routière comme un enjeu transversal et permanent de l'action municipale.

Il accompagne le Maire dans la conception, la coordination et la mise en œuvre des actions locales visant à réduire l'accidentalité et à améliorer la sécurité des usagers.

Il contribue à mobiliser l'ensemble des élus et des services municipaux autour d'une politique de sécurité routière cohérente, continue et intégrée.

Il veille à ce que chaque projet communal soit conçu avec une attention particulière portée à la sécurité des usagers.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix sans abstention, décide :

DE NE PAS RECOURIR au scrutin secret pour cette désignation et d'autoriser la désignation à main levée ;

DE DESIGNER Cyril SIRRE, Adjoint au Maire, comme référent sécurité routière de la commune de Ducey – Les Chéris.

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-90-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Nbre de Conseillers en exercice : 27
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de pouvoirs : 5
Date de convocation : 23/10/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Nathalie BOUFFORT

La secrétaire
Rachèle DEROYANT

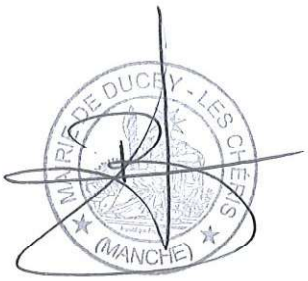

Accusé de réception en préfecture
050-200056521-20261029-2026-90-DE
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026